



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-POS-017

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

### Titre du postulat

**Pour des collaborateurs en bonne santé, et donc des entreprises performantes !**

### Texte déposé

En Suisse, la facture sociale liée au stress dans les entreprises est estimée à 4,2 milliards de francs par an et elle ne cesse d'augmenter (chiffres de la SUVA). Cadences de travail accrues, hausse des exigences, harcèlement, pression permanente de la performance : le stress est un facteur de coûts humains et financiers bien réels, qui est pourtant fréquemment sous-estimé.

Il convient cependant de le prendre très au sérieux car il est à l'origine de problèmes de santé multiples chez les collaborateurs et collaboratrices – burn-out et dépression par exemple, mais aussi AVC et infarctus – qui impliquent également et inévitablement pour les entreprises :

- des pertes de productivité en raison des absences ± longues du personnel,
- un risque accru d'accident,
- des taux de fluctuation élevés (*turn-over*),
- des charges supplémentaires au niveau du recrutement,
- et souvent une baisse du chiffre d'affaires en raison de clients insatisfaits.

Sujet de préoccupation croissant dans notre société, le stress est donc un véritable

problème de santé publique qui engendre également des coûts non négligeables pour notre système de santé : arrêts maladie et APG LaMal, prestations sociales diverses, programmes de réinsertion et de reconversion professionnelles, ou encore rentes AI... Les budgets explosent !

Il existe pourtant de nombreuses mesures à disposition des entreprises qui souhaitent mener leurs activités dans un environnement professionnel sain et sûr : en 2016 par exemple, les spécialistes en gestion de la santé en entreprise de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) ont répondu à environ 220 mandats couvrant les secteurs de la médecine du travail, de l'hygiène du travail, de l'ergonomie, de la psychologie du travail et de la microbiologie. De même, l'IST a déployé en 2016 un outil stratégique de santé au travail à l'attention des dirigeants, le *Strategic Tool for Attractivness and Performance* (STAP), qui permet d'évaluer l'impact des prestations de santé au travail sur la performance globale. De même encore, il existe un label *Friendly Work Space* qui récompense les entreprises qui garantissent à leurs collaborateurs et collaboratrices un environnement de travail de qualité.

Nous saluons toutes ces mesures, mais nous déplorons cependant que seule une minorité des entreprises de notre canton y fasse appel. Or, la Loi cantonale sur l'emploi a pour but de « contribuer à la protection des travailleurs » (art 1, al. d LEmp), et la Loi fédérale sur le travail (LTr) définit clairement les obligations des employeurs et des travailleurs en matière de protection de la santé (art 6).

Il y a donc vraiment quelque chose à faire ! Dans l'intérêt de tous ! Car n'oublions pas que plus un collaborateur est en bonne santé, plus il est performant. Pour l'entreprise, une réduction de la sinistralité est aussi une source d'économie notamment s'agissant de la réduction de l'absentéisme et des possibilités de négocier des baisses de primes avec les assurances maladies collectives. C'est ainsi que l'entreprise se porte bien, et l'État également !

Au regard des coûts tant humains que financiers et des risques en matière de santé, je demande au Conseil d'État de présenter au Grand conseil un plan d'action pour la prévention du stress au travail incluant :

- un monitoring de la sinistralité par entreprise (maladie professionnelle et maladie de longue durée) notamment pour les cas SUVA ou assurance maladie perte de gain moyennant une anonymisation et un traitement confidentiel de ces données.
- l'accès de ces données protégées à une commission multipartite réunissant l'Inspectorat du travail, des professionnel-le-s en santé au travail (comme l'Institut romand de santé au travail – IST), des psychologues ou sociologues du travail (comme l'association [psy4work.ch](http://psy4work.ch)), des représentants de l'État et des partenaires sociaux, commission chargée de l'analyse de ces données et de proposer aux entreprises la mise en place de mesures destinées à réduire les cas de maladie longue durée.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



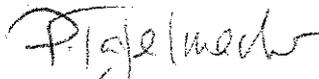
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Tafelmacher Pauline

Signature :

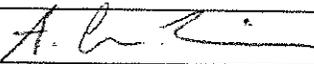
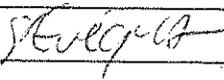
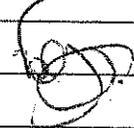
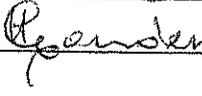
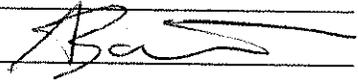
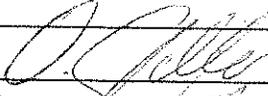
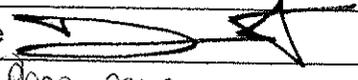
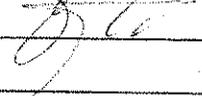
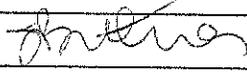
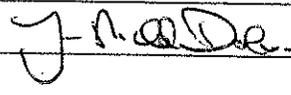
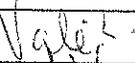
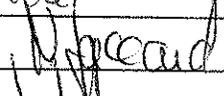
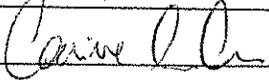
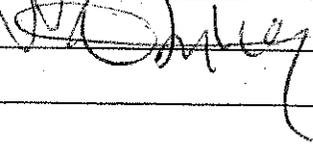
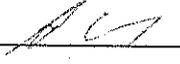


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Aminian Taraneh		Cherubini Alberto		Epars Olivier	
Aschwanden Sergej		Chevalley Christine		Evéquo Séverine	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Bernard		Favrod Pierre Alain	
Baehler Bech Anne		Chevalley Jean-Rémy		Ferrari Yves	
Balet Stéphane		Chollet Jean-Luc		Freymond Isabelle	
Baux Céline		Christen Jérôme		Freymond Sylvain	
Berthoud Alexandre		Christin Dominique-Ella		Freymond Cantone Fabienne	
Betschart Anne Sophie		Clerc Aurélien		Fuchs Circé	
Bettschart-Narbel Florence		Cornamusaz Philippe		Gander Hugues	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Gaudard Guy	
Blanc Mathieu		Creteigny Laurence		Gay Maurice	
Bolay Guy-Philippe		Croci Torti Nicolas		Genton Jean-Marc	
Botteron Anne-Laure		Cuendet Schmidt Muriel		Germain Philippe	
Bouverat Arnaud		Deillon Fabien		Gfeller Olivier	
Bovay Alain		Démétriadès Alexandre		Glardon Jean-Claude	
Buclin Hadrien		Desarzens Eliane		Glauser Nicolas	
Buffat Marc-Olivier		Dessemontet Pierre		Glauser Krug Sabine	
Butera Sonya		Devaud Grégory		Gross Florence	
Byrne Garelli Josephine		Develey Daniel		Guignard Pierre	
Cachin Jean-François		Dolivo Jean-Michel		Induni Valérie	
Cardinaux François		Dubois Carole		Jaccard Nathalie	
Carrard Jean-Daniel		Dubois Thierry		Jaccoud Jessica	
Carvalho Carine		Ducommun Philippe		Jaques Vincent	
Chapuisat Jean-François		Dupontet Aline		Jaquier Rémy	
Cherbuin Amélie		Durussel José		Jobin Philippe	

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre